



Projet Localize Global Health Security (LGHS)

Annonce d'opportunité de subvention

Appel à candidatures (RFA) No. RFA_CM001)

Conférence des soumissionnaires au Cameroun le mardi 17 décembre 2024

Réponses aux Questions

postées le lundi 18 décembre 2024

#	Questions	Réponses
Questions de la partie II		
1.	Quelle est la nature du renforcement des capacités que LGHS fournira, les organisations doivent-elles spécifier l'aspect du renforcement des capacités dans leurs propositions et quel est le chronogramme ?	LGHS fournira un renforcement des capacités techniques et organisationnelles aux organisations en fonction des résultats de l'évaluation de chaque organisation. LGHS dispose d'un ensemble d'outils à utiliser pour évaluer chaque organisation, après quoi les domaines de renforcement des capacités seront déterminés. Les organisations n'ont pas besoin d'en tenir compte dans leur proposition technique et le calendrier de mise en œuvre dépendra de l'ampleur du renforcement des capacités à fournir.
2.	Les organisations peuvent-elles proposer des activités dans les trois domaines techniques ou sont-elles obligées de se concentrer sur un seul domaine, d'autant plus que les domaines techniques sont interdépendants ?	Les organisations ne sont pas obligées de proposer des activités dans chaque domaine technique. Elles sont encouragées à proposer des activités basées sur leurs compétences.
3.	Quelle est l'importance des performances précédentes étant donné que certaines organisations sont nouvellement créées et n'ont peut-être jamais travaillé dans ce domaine ?	LGHS est conscient que les organisations peuvent ne pas avoir d'expérience préalable dans ce domaine et qu'il leur fournira un soutien technique. Les organisations peuvent également démontrer comment l'expérience qu'elles ont acquise dans d'autres domaines tels que le VIH et le paludisme peut être transférée au SSM. Les organisations peuvent également créer des partenariats avec d'autres organisations, mais l'organisation chef de file doit être l'une des organisations sélectionnées pour participer à ce deuxième cycle et le rôle de chaque organisation doit être clairement défini dans la proposition.

<p>4. Les organisations ciblant les deux régions doivent-elles avoir des bureaux dans chaque région ou peuvent-elles coordonner les activités à partir d'un seul bureau ?</p>	<p>es organisations ne doivent pas avoir de bureaux dans les deux régions, mais doivent être en mesure de démontrer qu'elles ont du personnel basé dans les communautés dans lesquelles les activités proposées seront mises en œuvre.</p>
<p>5. Les organisations d'un consortium doivent-elles toutes avoir le numéro Numéro d'entité unique (UEI) ?</p>	<p>Il est important que toutes les organisations aient le numéro UEI et c'est une obligation pour l'organisation principale.</p>
<p>6. Les organisations peuvent-elles modifier la note conceptuelle ?</p>	<p>Oui, il est possible d'apporter de légères modifications à la note conceptuelle initiale. Toutefois, il est rappelé aux candidats que les finalistes ont été sélectionnés sur la base de leur proposition de note conceptuelle originale ; par conséquent, les révisions majeures qui changent complètement le concept original proposé ne sont pas autorisées.</p>
<p>7. Lors de l'évaluation des propositions, accordera-t-on de l'importance à la durabilité des activités proposées ?</p>	<p>Oui. LGHS souhaite que les activités proposées aient un impact et intègrent la durabilité.</p>
<p>8. Qu'est-ce qui a motivé le choix des régions du Centre et de l'Ouest pour la mise en œuvre ?</p>	<p>Ces deux régions présentent un risque élevé de maladies zoonotiques (et d'autres maladies infectieuses) à potentiel épidémique ou pandémique parmi les populations à risque. Ces deux régions, caractérisées par une production intensive de volailles et de porcs, sont plus sensibles aux épidémies de zoonoses en raison du niveau élevé d'interaction entre l'homme et l'animal. Les agriculteurs de ces systèmes de production intensive utilisent également de plus en plus d'antimicrobiens pour compenser l'insuffisance des mesures de biosécurité, ce qui suscite des inquiétudes en matière de santé publique, notamment en raison de la présence de résidus d'antimicrobiens dans les produits alimentaires. La LGHS cherche à tirer parti de leur proximité et de leurs accessibilités relatives pour améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et de la surveillance afin de maximiser l'impact.</p>
<p>9. Les activités de recherche sont-elles autorisées dans le cadre du projet ?</p>	<p>Le financement ne soutient pas les activités de recherche. Toutefois, des études de base peuvent être menées, comme des enquêtes Connaissances, attitudes et pratiques (CAP), mais la recherche ne doit pas être le thème principal des propositions.</p>